

FNB d'obligations de qualité supérieure CI First Asset (FIG) - Parts ordinaires

Gestionnaire : CI Investments Inc.

Le présent document contient des renseignements essentiels que vous devriez connaître sur FNB d'obligations de qualité supérieure CI First Asset. Vous trouverez plus de détails sur ce fonds négocié en bourse (« FNB ») dans le prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec CI Investments Inc., par téléphone au 1-877-642-1289 ou par courriel à l'adresse info@firstasset.com, ou visitez le www.firstasset.com.

Avant d'investir dans un FNB, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	23 octobre 2009	Gestionnaire du Fonds :	CI Investments Inc.
Valeur totale au 31 août 2020 :	799,0 millions de dollars	Gestionnaire de portefeuille :	Marret Asset Management Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,76 %	Distributions :	Chaque mois (revenu net et/ou remboursement de capital) et en décembre (gains en capital réalisés nets)

Renseignements sur les opérations (période de 12 mois close le 31 août 2020)

Symbole boursier :	FIG	Volume quotidien moyen :	254 008 Parts
Bourse :	TSX	Nombre de jours de négociation :	251 sur 151 jours de bourse
Monnaie :	\$ CA		

Tarification (période de 12 mois close le 31 août 2020)

Cours du marché :	8,95 \$ - 11,63 \$	Écart acheteur-vendeur moyen :	0,20 %
Valeur liquidative :	10,71 \$ - 11,59 \$		

Dans quoi le FNB investit-il?

Les objectifs de placement du FNB sont les suivants : i) fournir aux porteurs de parts des distributions en espèces mensuelles; et ii) maximiser les rendements totaux pour les porteurs de parts, composés principalement de distributions mensuelles, tout en réduisant le risque et en préservant le capital. Dans une conjoncture de marché normale, le FNB sera principalement investi dans des obligations de premier ordre et des titres d'emprunt de premier ordre.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 août 2020. Les placements du FNB changeront au fil du temps.

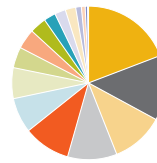
Dix principaux placements (au 31 août 2020)

1. Canadian Government Bond, 2,75 %, 1 ^{er} December 2048	5,8 %
2. Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,2 %
3. United States Treasury Note/Bond, 1,25 %, 15 mai 2050	4,1 %
4. United States Treasury Note/Bond, 2,875 %, 15 mai 2028	3,8 %
5. Canadian Government Bond, 2 %, 1 ^{er} June 2028	1,9 %
6. Co-operators Financial Services Ltd, 3,327 %, 13 mai 2030	1,5 %
7. Husky Energy Inc, 3,5 %, 7 February 2028	1,5 %
8. Canadian Government Bond, 2 %, 1 ^{er} December 2051	1,4 %
9. OMERS Finance Trust, 1,55 %, 21 April 2027	1,1 %
10. Thomson Reuters Corp, 2,239 %, 14 mai 2025	1,1 %

Pourcentage total des 10 principaux placements 26,4 %

Nombre total de placements : 287

Répartition des placements (au 31 août 2020)



19,2 %	Services financiers
13,7 %	Autres actifs, moins les passifs
11,1 %	Obligations du gouvernement du Canada et obligations garanties
10,4 %	Produits de consommation de base
9,9 %	Obligations du gouvernement du Etats-Unis et obligations garanties
7,4 %	Énergie
6,5 %	Produits industriels
4,4 %	Immobilier
4,2 %	Trésorerie et équivalents de trésorerie
3,5 %	Produits de consommation discrétionnaire
2,5 %	Services de communication
2,3 %	Services publics
2,2 %	Communications
1,2 %	Soins de santé
0,8 %	Technologies de l'information
0,5 %	Matériaux
0,2 %	Obligations des gouvernements provinciaux et obligations garanties

Quel est le degré de risque?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

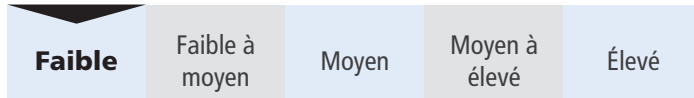
Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que la volatilité de ce FNB est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts de la série du FNB au cours des 10 dernières années.

Le rendement¹ est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du FNB.

¹ Le rendement est calculé à l'aide de la valeur liquidative du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de la série du FNB pour chacune des 10 dernières années civiles terminées. La valeur du FNB a diminué pendant 1 de ces 10 années.



Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de cette série du FNB sur trois mois au cours des 10 dernières années civiles jusqu'au 31 août 2020. Le meilleur et le pire rendement sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	6,5 %	31 août 2010	vos placement augmenterait pour s'établir à 1 065 \$.
Pire rendement	-5,4 %	31 octobre 2011	vos placement chuterait pour s'établir à 946 \$.

Rendement moyen

Au 31 août 2020, la personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts de la série du FNB il y a 10 ans possède maintenant un placement de 1 616 \$, ce qui correspond à un rendement composé annuel de 3,8 %.

Le FNB a initialement été lancé sous forme de fonds à capital fixe coté à la Bourse de Toronto le 23 octobre 2009, puis il a été converti en FNB le 22 août 2016. Le rendement est présenté depuis la création du fonds à capital fixe. Dans le cadre de la conversion, les frais de gestion annuels payables par le FNB à CI Investments Inc., à titre de gestionnaire, sont passés de 0,50 % à 0,65 % de la valeur liquidative par part. Si ces changements avaient été en vigueur avant cette date, le rendement du FNB aurait pu être différent.

Négociation des FNB

Les FNB détiennent un panier de placements, tout comme les fonds communs de placement, mais sont négociés en bourse comme les actions. Voici quelques aspects à garder à l'esprit au moment de négocier des FNB :

Prix

Les FNB ont deux prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse au cours du marché. Le cours du marché peut changer pendant un jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de la valeur des placements d'un FNB peuvent influencer sur le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours à tout moment un jour de bourse. Les cours ont deux composantes : **le cours acheteur** et **le cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le prix le plus élevé qu'un acheteur est disposé à payer si vous voulez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le prix le moins élevé qu'un vendeur est disposé à accepter si vous voulez acheter des parts de FNB. L'écart entre les deux est appelé « **l'écart acheteur-vendeur** ».

- En général, un écart acheteur-vendeur moins important signifie que le FNB est plus liquide, ce qui veut dire qu'il est plus probable que vous obteniez le prix auquel vous vous attendez.

Valeur liquidative

- Comme les fonds communs de placement, les FNB ont une valeur liquidative. Cette dernière est calculée après la clôture de chaque jour de bourse et reflète la valeur des placements d'un FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative est utilisée pour calculer l'information financière aux fins d'établissement de rapports – comme les rendements qui sont présentés dans ce document.

Ordres

Il existe deux options principales pour effectuer des opérations : passer des ordres au marché et des ordres à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché actuel. Un ordre à cours limité vous permet d'établir le cours auquel vous êtes disposé à acheter ou à vendre des parts.

Moment

En général, les cours du marché des FNB peuvent être plus volatils au début et à la fin d'un jour de négociation. Envisagez d'utiliser un ordre à cours limité ou d'effectuer une opération à un autre moment du jour de négociation.

À qui le FNB est-il destiné?

Les investisseurs qui :

- cherchent à investir dans des obligations de sociétés mondiales de premier ordre, couvertes en dollars canadiens
- veulent obtenir un flux de revenus mensuel régulier
- sont disposés à accepter un niveau de risque faible.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la série du FNB. Les frais, y compris les commissions de suivi, peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Commissions de courtage

Il se pourrait que vous ayez des commissions à payer chaque fois que vous achetez et vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon la société de courtage. Certaines sociétés de courtage peuvent offrir des FNB sans commission ou exiger un montant d'achat minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 30 juin 2020, les frais du FNB représentaient 0,79 % de sa valeur, ce qui correspond à 7,90 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	0,76 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opération du FNB.	0,03 %
Frais du FNB	0,79 %

À une assemblée extraordinaire des porteurs de titres devant avoir lieu le 3 décembre 2020 ou vers cette date, CI Investments Inc. demandera aux porteurs de titres d'approuver un changement dans la façon dont certains frais d'exploitation sont imputés au FNB. CI Investments Inc. propose de remplacer la méthode actuelle par des frais d'administration à taux fixe de 0,04 %, auxquels s'ajouteraient certains frais du FNB. Si la modification relative aux frais d'administration à taux fixe est approuvée et que CI Investments Inc. la met en oeuvre, elle devrait prendre effet au plus tard le 1 janvier 2021.

Commission de suivi

Si un FNB facture une commission de suivi, celle-ci est versée tant que vous possédez des parts du FNB en échange des services et des conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

3. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de rachat	Le gestionnaire peut, à son gré, imposer aux porteurs de titres de cette série du FNB des frais de rachat pouvant aller jusqu'à 0,25 % de la valeur des titres visés par le rachat ou l'échange. Il est possible d'obtenir les frais de rachat actuels du FNB sur demande. Les frais de rachat ne seront pas imposés à un porteur de titres qui souscrit ou vend des titres de cette série à la bourse.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, veuillez communiquer avec CI Investments Inc., ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

CI Investments Inc.
2 Queen Street East, Suite 2000
Toronto (Ontario) M5C 3G7

Tél. sans frais : 1-877-642-1289
www.firstasset.com/fr/
Courriel : info@firstasset.com